

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CHECKMATE CM-XL

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

CHECKMATE CM-XL

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Les diffuseurs Checkmate CM-XL sont des dispositifs polymériques qui fonctionnent comme un réservoir avec un mécanisme de libération lent de la substance qui contient une réplique synthétique de la phéromone naturelle de lépidoptère de chaîne simple (SCLP) du carpocapse (*Cydia pomonella*). Cette phéromone s'utilise aussi bien pour la détection, la surveillance et le contrôle direct des populations d'insectes par la technique de lutte par confusion sexuelle.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément à la Décision d'homologation délivrée par les autorités françaises :

Symbole :

Xi – Irritant

N – Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque : R38 – R50

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément à la Décision d'homologation délivrée par les autorités françaises :

Symbole :



Xi - Irritant



N – Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R38 : Irritant pour la peau

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Phrases de sécurité :

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 15 février 2013

Autres éléments d'étiquetage :

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 – Autres dangers

Ce produit est irritant pour la peau.

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient :

15 – 20 % (p/p) de E,E,-8,10-Dodecadien-1-ol (Codlemone) (N° CAS 33956-49-9 – N° EINECS 251-761-2)

2% (p/p) de Dodecanol (N° CAS 112-53-8 – N° EINECS 203-982-0)

➤ Classification et étiquetage de la substance selon la Directive 67/548/CEE et ses adaptations :

Nom chimique	Symbole (s)	Phrases de risque (*)
E,E,-8,10-Dodecadien-1-ol (Codlemone)	Xi, N	R38, R50
Dodecanol	Xi, N	R38, R50

➤ Classification et étiquetage selon la Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique	Pictogramme (s)	Mentions de danger (*)
E,E,-8,10-Dodecadien-1-ol (Codlemone)	SGH07 – SGH09	H315, H400
Dodecanol	SGH07 – SGH09	H315, H400

*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

➤ **CONTACT AVEC LES YEUX** :

Ce mode d'exposition est peu probable vue la forme de la préparation. Laver les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Contacter un médecin si une irritation persiste.

➤ **INHALATION** :

Ce mode d'exposition est peu probable vue la forme de la préparation. En cas de malaise, appeler immédiatement un médecin, un Centre anti poison. Amener la victime à l'air libre.

➤ **CONTACT AVEC LA PEAU** :

Ce mode d'exposition est peu probable vu la forme de la préparation. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un spécialiste si l'irritation persiste.

➤ **INGESTION** :

Ce mode d'exposition est peu probable vue la forme de la préparation. Appeler un médecin ou le Centre anti poison. Ne rien administrer par voie orale à la victime et ne pas faire vomir.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 15 février 2013

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Produits chimiques secs, mousse et dioxyde de carbone (CO₂).

Evacuer tout le personnel qui n'est pas nécessaire de la zone affectée. Utiliser les procédures standards pour lutter contre le feu.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Forme des oxydes de carbone en brûlant.

5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Maintenir loin des sources d'eau et des égouts. En cas de déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si les diffuseurs sont libérés ou renversés : Balayer, envelopper dans des sacs hermétiques et placer les diffuseurs dans des conteneurs spécifiques en vue d'une destruction par moyen réglementé.

6.4- Références à d'autres sections

-

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Équipement de protection : consulter la section 8

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec et frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 – Utilisations finales particulières

Les diffuseurs Checkmate CM-XL sont des dispositifs polymériques qui fonctionnent comme un réservoir avec un mécanisme de libération lent de la substance qui contient une réplique synthétique de la phéromone naturelle de lépidoptère de chaîne simple (SCLP) du carpocapse (*Cydia pomonella*). Cette phéromone s'utilise aussi bien pour la détection, la surveillance et le contrôle direct des populations d'insectes par la technique de lutte par confusion sexuelle.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Aucune limite d'exposition n'a été déterminée.

Autres effets sur la santé : Pas d'effet secondaire connu.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 15 février 2013

8.2- Contrôles de l'exposition

Note : Les informations ci-dessous sont basées sur une information générale et dans des conditions normales d'utilisation. Nous conseillons l'aide spécialisée d'un professionnel qualifié lors de conditions et d'utilisations spécifiques ou non habituelles.

➤ **PROTECTION RESPIRATOIRE :**

Aucune protection respiratoire n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation.

➤ **PROTECTION DES MAINS :**

Utiliser des gants de protection à usage unique en nitrile lorsque l'on manipule les diffuseurs.

➤ **PROTECTION DES YEUX :**

Aucune protection des yeux n'est recommandée vu la forme de la préparation et dans les conditions normales d'utilisation.

➤ **PROTECTION DE LA PEAU :**

Porter un vêtement de protection approprié.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Diffuseur solide plastique

ODEUR : Douce, odeur de fruits

POINT DE FUSION : Non applicable pour le diffuseur. 27°C à 30°C pour la substance active de la phéromone technique.

PROPRIÉTÉS OXYDANTES : Ce produit n'est pas oxydant

EXPLOSIVITÉ : Ce produit n'est pas explosif

pH : Non applicable pour le diffuseur

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Non applicable pour le diffuseur. Basse solubilité pour la substance active de la phéromone

COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Non applicable pour le diffuseur. Très grande pour la substance active de la phéromone

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Aucun pour le diffuseur. La substance active de la phéromone technique va se dégrader en présence de forts oxydants et de l'oxygène.

10.2- Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandée.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucun pour le diffuseur. La substance active de la phéromone technique va se dégrader en présence de forts oxydants et de l'oxygène.

10.4- Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des rayons UV.

10.5- Matières incompatibles

Aucun pour le diffuseur. La substance active de la phéromone technique va se dégrader en présence de forts oxydants et de l'oxygène.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Produit des oxydes de carbone en brûlant. Ne produit pas de polymérisation dangereuse.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 15 février 2013

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

La toxicité du produit est déterminée par la toxicité de la substance active de la phéromone technique.

TOXICITE AIGUE

DL ₅₀ voie orale (Rat) :	> 5050 mg/kg
DL ₅₀ voie cutanée (Lapin) :	> 2020 mg/kg
CL ₅₀ inhalation (Rat) :	> 5.00 mg/L
Irritation des yeux (Lapin) :	Irritation minimum
Irritation de la peau (Lapin) :	Irritation modérée

DONNEES CANCERIGENES : Aucune donnée disponible.

DONNEES MUTAGENES : Aucune donnée disponible.

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION : Aucune donnée disponible.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation est sous forme de diffuseur solide contenant la substance active de la phéromone technique, et qui la libère lentement dans l'air qui l'entoure. La substance active de la phéromone technique se dégrade en présence d'oxydants puissants et d'oxygène. Etant donné la nature et la forme de la préparation, aucun effet n'est attendu sur le sol, l'eau, l'air, les plantes et les animaux. La toxicité de la préparation est déterminée par la toxicité de la substance active de la phéromone technique.

12.1- Toxicité

➤ **TOXICITE AQUATIQUE AIGUE**

Toxicité pour les daphnies : CE ₅₀ , 48 heures, <i>Daphnia magna</i> :	8,6 mg/L
Toxicité pour les poissons : CL ₅₀ , 96 heures, <i>Oncorhynchus mykiss</i> :	5.87 mg/L

➤ **TOXICITE SUR L'OISEAU**

Toxicité pour les oiseaux : DL ₅₀ , 48 heures, <i>Colinus virginianus</i> :	2050 mg/kg
--	------------

12.2- Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6- Autres effets néfastes

-

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Les diffuseurs utilisés doivent être enveloppés dans des sacs hermétiques.

Emballages :

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR. Ne pas réutiliser les emballages vides

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 15 février 2013

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.
La substance active contenue dans ce mélange est toxique pour l'environnement aquatique.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.
Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales : Nomenclature des installations classées (France) :

Rubrique ICPE : 1172

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

-

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :

R38 : Irritant pour la peau - R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée – H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50

CL₅₀: Concentration létale 50

CE₅₀: Concentration efficace

LLNA: Local Lymph Node Assay

NOEL: No observable level effect

NOEC: No observed effect concentration

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 2 : changement de classification suite à décision d'homologation délivrée par les autorités françaises.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 15 février 2013

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.
Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.
Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*